

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal DE SEANCE Réunion du 31 mars 2023 à 20 h 00 en Mairie de TANCONVILLE

Présents :

M. CERF THIERRY, Mme CHATTON Annette, Mme GRILLI MARIE-HELENE, M. MATHIEU JOEL, Mme OBELTZ MARCELLE; Mme POULAIN JOSIANE, M. MATHIEU Romain.

Procuration(s) :

M. FERRY SYLVAIN donne pouvoir à M. MATHIEU JOEL,
Mme KLEIN VIVIANE donne pouvoir à Mme GRILLI MARIE-HELENE
Mme WATERLOT Aurélie donne pouvoir à M.CERF Thierry

Absent(s) :

M. MOREL JOSEPH.

Secrétaire de séance : Mme CHATTON Annette

Président de séance : M. MATHIEU JOEL

1.Approbation des Procès- verbaux des 24 février et 17 mars 2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré,
- VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février et du 17 mars 2023.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

2. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité communale, pour 2023 comme suit :

- taxe d'habitation	15.07 %
- foncier bâti	24.55 %
- foncier non bâti	38.99 %
- Cotisation foncière des entreprises	14.83 %

3. Subvention aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

ACCA de Tanconville :	250.00€
ADMR :	180.00 €
AS Blamont Football :	100.00 €
Association Parents Elèves Cirey :	150.00 €
Club Vosgien Cirey :	160.00 €
Conjoint survivant :	120.00 €
Donneurs de sang :	80.00 €
Le souvenir Français :	40.00 €
Trèfles à 4 feuilles :	60.00 €

Soit pour un total de : 1140 €